

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NOORDPEENE

CR 2026-07

14 septembre 2026

Convocation du 9 septembre 2026

Membres présents :

Mmes Nathalie BALZA, Sabrina BAUDHUIN, Anne-Charlotte BOUILLIEZ, Diane GRUNENWALD, Delphine LUTUN, Émilie OZEEL, Ludivine PLANCKEEL

MM. Thierry DEHONDT-BEDAGUE, Laurent BALZA, Mathieu BARDOUX, Benoît DECLERCQ, Alexandre DECODTS, Bernard VERHAEGHE.

Membres ayant donné pouvoir :

Emmanuel MONKERHEY

Membres absents excusés :

Cédric WYART

Vérification du quorum :

M. le Maire, vérifie si le quorum du conseil municipal est atteint. Le quorum du conseil municipal est atteint.

M. le Maire rappelle qu'en cas d'absence, les conseillers municipaux ont la possibilité d'envoyer leur pouvoir par mail. Un pouvoir maximum par personne.

Secrétaire de séance :

M. le Maire demande à l'assemblée qui souhaite assurer le secrétariat de séance. Mathieu BARDOUX lève la main et exprime le souhait de le faire et de le fournir rapidement. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des membres présents.

Validation du compte-rendu du conseil précédent :

Le secrétaire de mairie a fait parvenir à l'ensemble du conseil une copie du compte-rendu effectué par le secrétaire de séance du 20 mars 2026, Mathieu BARDOUX. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis M. le Maire, qui préside la séance, passe à l'ordre du jour.

- Changement de titulaire d'un fermage :

Suite à un décès, un terrain faisant partie du CCAS de Noordpeene se trouve vacant. M Geoffrey THÉRY, fils de la défunte, souhaite reprendre le fermage.

M. le Maire fait procéder au vote. La décision est adoptée à l'unanimité.

- Banquet des aînés :

Il aura lieu à la salle Paul Hazard le 27 septembre à 12h. Il sera gratuit pour les Noordpeenois de plus de 65 ans inscrits sur les listes électorales. Alexandre DECODTS précise que l'invitation a été envoyée par mail. Les personnes intéressées doivent s'inscrire et procéder au paiement à la réservation. Il y a 51 inscrits à ce jour.

- Colis des aînés 2026 :

En réunion de CCAS, a été proposée l'attribution de six bons de cinq euros (5€) par bénéficiaire. Les bénéficiaires sont les personnes ayant 70 au début décembre, qu'ils aient leur résidence principale ou secondaire dans la commune.

Ces bons pourront être dépensés uniquement chez les commerçants qui auront répondu au courrier qui sera envoyé très prochainement. Ceux-ci seront aussi remis en main propre. Les bons seront valides du 4 décembre 2026 jusqu'au 31 janvier 2027.

- Situation administrative de l'établissement « Chez Antho » :

Il s'agit d'un établissement recevant du public (ERP). On a le droit d'ouvrir des petits commerces dans les communes, mais il y a obligation d'en informer le maire, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales. Le gérant de l'établissement doit donc fournir les documents permettant l'ouverture du commerce, prouvant qu'il est aux normes, en particulier pour ce qui concerne les aspects sanitaires et de sécurité (par exemple : plan d'évacuation, sécurité incendie, déclaration de travaux).

Faute de se mettre en conformité, il s'expose à une fermeture administrative. En cas de problème sanitaire, la responsabilité de M le Maire pourrait être engagée. M le Maire est en relation avec la sous-préfecture en vue de prendre l'arrêté de fermeture administrative.

- Redevance d'occupation du domaine public :

La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) concerne un certain. Le guide RODP 2026 n'est pas complet selon Territoire Énergie Flandre, certains concessionnaires n'ayant pas encore remis leurs montants. Le sujet est donc remis à une date ultérieure.

- Point USPC :

Alexandre DECODTS et Nathalie BALZA se sont rendus à l'assemblée générale de l'USPC. Un certain nombre de démissions ont été annoncées à cette occasion. Le nouveau conseil d'administration devra élire un nouveau bureau (président, trésorier, secrétaire). Pour rappel, le club a été rétrogradé sportivement en division régionale, et la nouvelle équipe se concentrera sur les activités à destination de la jeunesse.

M le Maire a contacté des clubs du dunkerquois, ainsi que les Monts de Flandres. Ceux-ci devraient désormais profiter d'un créneau le lundi soir. Tous les quinze jours, l'USLD viendra jouer ses matchs de Régionale 1. Ces accords doivent faire l'objet de conventions. Ces conventions sont prêtes, leurs signature est imminente. Les sommes demandées seront de 10 000 euros pour l'USPC, 4 000 euros pour l'USLD, 4 000 euros pour les Monts de Flandres. Resteraient à la charge de la commune une somme de l'ordre de 4 000 euros. Ces dépenses ont été calculées en incluant la maintenance, ainsi que les consommations d'eau et d'éclairage.

Point sur les coûts de l'éclairage du terrain : contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce ne sont pas des dépenses très élevées par rapport aux autres dépenses (1157 euros de janvier à août). Par comparaison, la consommation des vestiaires et autres bâtiments (chauffage, eau, éclairage) s'élève à 6 012 euros sur la même période.

Point maintenance : une LED a lâché sur un des quatre projecteurs. SATELEC a été contacté : ces projecteurs sont garantis cinq ans. Demande a donc été faite de remplacer gracieusement l'intégralité des projecteurs, ce qui a été fait. Un boîtier indépendant a été ajouté sur chaque poteau, afin de faciliter les diagnostics en cas de maintenance ultérieure. En outre, un contrat de maintenance a été signé pour cinq ans. Le prestataire s'engage à intervenir et changer les matériels en cas de besoin, nettoyer les projecteurs une fois par an. Ce contrat s'élève à 1500 euros hors taxe par an.

Il restera la question de la recharge en liège sous la fibre synthétique.

- Courrier de remerciement :

M le Maire a reçu un courrier de remerciement de la part de l'ADMR Arnèke – Rubrouck. Pour rappel, la subvention de la part de la commune se montait à 150 euros.

- Climat :

Révision du PCAET pour la période 2027-2032. La délibération communautaire du 7 juillet 2026 est transmise par Madame Elisabeth Bouillez. Le conseil communautaire demande un référent politique (Alexandre DECODTS se propose) et un référent technique (Mathieu BARDOUX se propose).

- Église :

Point sur le projet d'aménagement de la tour et de la flèche de l'église.

Alexandre DECODTS a échangé au téléphone avec Madame T'KINT au téléphone. Rendez-vous est fixé au 24 septembre à 9h30. Les membres de la commission église sont invités à s'y rendre s'ils le peuvent. Un autre architecte, la société NASCA, a été contacté pour obtenir une mise en concurrence.

Diane GRUNENWALD effectue un rappel de l'historique : un premier projet avait été élaboré en 2013, avec un phasage en 3 à 5 tranches pour une rénovation complète de l'édifice, mettant en jeu un montant de

travaux important (à l'époque, 1,3 millions pour le tout, 450 000 pour la tour et la flèche). Compte tenu des conditions financières, décision a été prise de se concentrer sur la partie tour et flèche.

Dans tous les cas, le projet devra se conformer aux principes de la commande publique, avec certainement une procédure adaptée pour la phase d'études (si une offre est choisie à moins de 40 000 euros TTC, procédure de mise en concurrence) et un appel d'offre pour les travaux.

En termes de planification, il faudra prévoir au moins un an : le projet de l'architecte doit être précédé d'une étude de l'état actuel de l'église, puis envoyé à la DRAC pour accord. Remarque : les subventions doivent être demandées avant tout commencement de travaux. Et il est préférable d'obtenir un accord écrit de la DRAC avant de lancer les demandes de subvention. Autre remarque : si un organisme promet une subvention correspondant à un pourcentage des travaux, la subvention sera en valeur absolue si on dépasse le montant, et en valeur relative si le montant est moins élevé que prévu.

Lors des journées européennes du patrimoine des 19 et 20 septembre, se tiendront des colloques où se présenteront des entreprises qui œuvrent dans la restauration du patrimoine. Il serait intéressant pour les membres de la commission de s'y rendre.

Pour contribuer au financement de la restauration, Diane propose un événement dans l'église. Par exemple un concert ou un événement autour de la crèche de Noël, dans la période novembre-décembre. Dès 2026 si possible, sinon en 2027. Il faudra donc trouver une ou plusieurs chorales chantant des chants de Noël de toutes sortes (traditionnels et plus rythmés, afin de toucher un maximum de publics), ainsi que des musiciens. Ces événements seront l'occasion de présenter au public le projet de rénovation.

Donation du patrimoine : la période des dons est prolongée jusqu'au 31 décembre, fin de la convention. Un nouveau dossier est en cours de rédaction afin de prolonger la convention de trois ans.

- Questions diverses :

- L'Auberge de la Peene est en vente, via le notaire de Bollezele, à un prix de 462 000 euros. L'Établissement Public Foncier et les Domaines vont être sollicités pour revoir l'estimation faite précédemment. Les loyers en retard n'ont pas été honorés, ce qui entraîne une perte de 16 000 euros à ce jour pour le budget de la commune. Une saisie sur compte bancaire sera demandée par un avis de saisie administrative à tiers détenteur (SATD).

- La possibilité d'une division cadastrale entre l'auberge et la grange est envisagée. La grange elle-même a été estimée à 100 000 euros (avec le parking). À noter que cette solution entraînerait la nécessité d'installer un nouveau système de chauffage (électrique ou pompe à chaleur).

- Des panneaux de signalisation routière ont été remis en place ou dégagés de la végétation.

- Augmentation de la taxe foncière : 0,8% sont dus à l'inflation ; la part communale a été augmentée de 5 points. M le Maire fait remarquer que nous demeurons dans les taux les plus bas.

- Consultation publique sur l'extension de l'élevage de porcs : pour l'instant, une seule personne s'est rendue en mairie pour consulter le dossier. L'enquête publique peut aussi être consultée en ligne. Un article est paru sur le sujet dans la Voix du Nord.

- Diane GRUNENWALD propose de mettre en place un planning des futurs conseils municipaux et autres réunions de commissions. Quitte à le modifier en cas de besoin ou d'urgence. Le prochain conseil est fixé au 2 octobre, avec pour ordre du jour la consultation publique et la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

- Il y a eu des dysfonctionnements sur le système de factures de cantines dans les cas de prélèvement automatique (serveur de la trésorerie piratée pendant trois semaines au printemps dernier). M le Secrétaire de mairie va enquêter sur le sujet.

- Émilie OZEEL a échangé avec M PULITZER pour savoir s'il existait des subventions pour le renouvellement du mobilier des écoles. Celui-ci a demandé si des devis avaient été réalisés, quels seraient les usagers (école, amicale, centre aéré, associations...). L'AIL et le MSA ont été évoqués, mais se posent des questions d'éligibilité selon le statut du demandeur.

- Des parents ont contacté les délégués des parents d'élèves par rapport aux tarifs de cantine (le tarif le plus élevé est de 2,85 € à Noordpeene, 2,95 € à Buysscheure et 3 € à Ochteezele). Les communes se sont mises d'accord pour appliquer une tarification en fonction du quotient familial, mais le tarif peut varier d'une

commune à l'autre en fonction des conditions de réalisation des repas (augmentation des tarifs d'un prestataire, par exemple).

- Assemblée générale de l'amicale le 9 octobre, à Buysscheure, à 18h30.

- Certains parents ont des préoccupations concernant les arrêts de bus, pour les élèves du collège et du lycée de certaines zones éloignées du centre village. Les bus passent sous la responsabilité de la communauté d'agglomération à partir de septembre 2027, ce sera donc un point important de vigilance à ce moment là.

- Anne-Charlotte BOUILLIEZ demande si le dispositif ASEEC pour le temps de la cantine sera prolongé cette année. Ludivine PLANCKEEL annonce qu'elle n'a pas eu de demande pour l'instant, et qu'elle est en attente de retours concernant les moyens humains, dont l'ASEEC ne dispose pas pour le moment. En revanche, l'aide aux devoirs peut être remis en place.

- Anne-Charlotte BOUILLIEZ demande si d'autres devis ont été demandés pour l'épareuse. Les demandes sont en cours.

- Les dossiers de subvention pour l'aménagement de l'école (climatisation ?) doivent-ils être examinés à court terme pour l'achat de climatiseurs d'appoint (plan d'urgence canicule EDF en lien avec la banque des territoires). Émilie OZEEL indique que le projet est d'un climatiseur par classe dans toutes les écoles, à gérer par l'amicale. Pour Anne-Charlotte BOUILLIEZ, un vrai programme de rénovation avec EduRenov' serait préférable, avec des systèmes de climatiseurs réversibles. M le Maire signale qu'il faut inclure Territoire d'Énergie Flandres dans la démarche.

- M le Secrétaire de Mairie fait le point sur la Base d'Adresse Locale (BAL) demandée par le Poste : c'est en cours de finalisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h11.

Thierry DEHONDT

Nathalie BALZA

Alexandre DECODTS

Ludivine PLANCKEEL

Bernard VERHAEGHE

Laurent BALZA

Sabrina BAUDHUIN

Mathieu BARDOUX

Anne-Charlotte
BOUILLIEZ

Benoît DECLERCQ

Diane GRUNENWALD

Delphine LUTUN

Émilie OZEEL